



CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-SULPICE

COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES RAPPORT SUR LE PRÉAVIS 09/2024 – COMPTES 2023

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Communal,

La Commission de Gestion et des Finances (COGEFI) s'est réunie trois fois pour l'examen des comptes et de la gestion 2023. Une première fois le 6 mai 2024 pour une séance de préparation, une deuxième fois le 17 mai 2024 pour l'audition de 4 des 5 Municipaux, le Syndic étant absent et une troisième fois le 22 mai 2024 avec le Syndic.

Les compositions de la COGEFI pour ces séances étaient les suivantes :

Séance de préparation du 6 mai 2023 dans la salle des commissions :

Présidente :	Madame	Nadine Reichenthal
Membres :	Mesdames	Carmen Fankhauser
		Cindy Nussbaumer
		Messieurs
		Olivier Chabanel
		Simon Hostettler
Rapporteur :	Monsieur	Michel Racine

Commencé à 20H00, la commission a établi la planification et la base des questions pour la journée avec la Municipalité. La séance a été levée à 23h00.

Séance de travail du 17 mai 2023 dans la salle des combles :

Présidente :	Madame	Nadine Reichenthal
Membres :	Mesdames	Carmen Fankhauser
		Cindy Nussbaumer
		Messieurs
		Olivier Chabanel
		Simon Hostettler
Rapporteur :	Monsieur	Michel Racine

La COGEFI avait reçu les documents suivants le 3 mai 2023 pour analyse :

- Les comptes 2023 et les comptes par nature 2023
- Le bilan 2023
- Le rapport de gestion 2023
- Le rapport 2023 du réviseur Fidinter

- Quelques autres documents de travail remis lors de la séance

Les documents suivants nous ont été transmis

Le lundi le 20 mai par courriel :

- Les comptes 2023 du chalet des Alouettes, du SDIS Chamberonne, , la Concentration des eaux usées Mèbre et Sorge

Le mardi 28 mai ont été remis au Rapporteur.

- Les comptes de l'ORPC de l'inspection intercommunale des chantiers.

Les membres de la Municipalité ont été entendus à tour de rôle durant la journée, selon l'horaire suivant :

8h30 – 9h30	René Piller (dicastère René Piller)
9h30 – 10h30	Olivier Mathey (dicastère Olivier Mathey)
10h30 – 11h30	Corinne Willi (dicastère Corinne Willi)
11h30 – 12h30	Anne Merminod (dicastère Anne Merminod)

Après-midi

14h00 – 15h00	Anne Merminod, Jessica Frei et Didier Reymond (dicastère Dubuis, RH)
15h00 – 16h00	Corinne Willi et Didier Reymond (dicastère Dubuis, - Municipalité, SMUN, ORP, Finances, Transport publics, Aménagement du territoire, Promotion économique)
16h00 – 17h00	Mme Corinne Willy et Monsieur Didier Reymond (questions résiduelles)

La COGEFI a ensuite siégé à huis clos de 17h00 à 18h00 pour ses conclusions, suivit d'une réunion-bilan avec 3 Municipaux au carnotzet.

La COGEFI tient à remercier les Municipaux présents lors de cette journée ainsi que le boursier et les chefs de service, pour leur disponibilité et leurs réponses aux questions posées.

La COGEFI déplore l'absence du Syndic pour cette journée d'interaction entre la commission et l'exécutif dans son ensemble. Cette absence est regrettable, sachant que la réunion était planifiée depuis longue date.

Pour combler le manque d'informations du dicastère d'Etienne Dubuis une séance complémentaire a eu lieu mardi le 22 mai de 19h à 23h15 à la salle des commissions en présence de l'ensemble des membres de la Cogefi et du Syndic.

Remarques générales

L'année 2023 s'est soldée par une perte (excédent de dépenses) de CHF 481'485.32, nettement inférieur par rapport au montant budgété de CHF 2'663'522.75.

La marge d'autofinancement d'environ CHF 600'000.- (épuré d'un montant de CHF 400'000.- affecté à des fonds) reste largement insuffisante .

Evolution des charges non maîtrisables

Les charges non maîtrisables (péréquation, facture sociale et police cantonale) ont généré dans le passé une forte augmentation des charges. Cette année pour la première fois depuis plusieurs années,

nous constatons un renversement de cette tendance haussière avec une diminutions de 3,74% (CHF 1 132 689).

La nouvelle péréquation qui devrait entrer en vigueur l'année prochaine (2025) devrait selon une simulation du Canton encore améliorer les comptes non métrisables.

Impôts

Malgré une augmentation de la population de 2,23%, l'impôt sur le revenu des personnes physiques a diminué par rapport à l'année 2022 de CHF 708'846 pour arriver à un total de CHF 14'297'377.

Evolution des charges maîtrisables

Les charges maîtrisables du poste « Administration générale augmentent de CHF 512'276. Les charges du personnel sont largement en dessous de ce qui avait été budgété. Cela est dû à des postes vacants dû à des démissions, à des reports d'engagement et à l'utilisation de la nouvelle échelle salariale lors d'engagements .

	2020	2021	2022	2023	2024b
Autorités et Personnel	4'178'674	4'813'188	5'646'694	5'910'494	*
<i>Croissance</i>		15.2%	17.3%	4,67%	
Administration générale	4'363'342	4'666'481	5'449'225	5'594'294	*
<i>Croissance</i>		6.9%	16.8%	2.66%	
Population	4909	4932	5026	5138	
<i>Croissance</i>		0.5%	1.9%	2.23%	
Impôts personne physique					
	13'667'94	13'898'69	15'006'22	14'297'37	15'510'00
Revenus personnes physiques	9	1	3	7	0
Fortune personnes physiques	3'820'279	3'891'889	4'120'924	3'697'081	4'290'000
	17'488'22	17'790'58	19'127'14	17'994'45	19'900'00
Total Impôts personnes physiques	8	0	7	8	0
<i>Croissance</i>		2.2%	9.6%	-3.5%	+10,59+
Péréquation					
Horizontale	6'019'581	5'632'719	6'099'780	5'616'709	6'487'879
Verticale	8'833'090	8'816'017	8'594'706	8'554'098	9'004'478
Police cantonale	465'608	460'241	492'177	447'470	537'677
	15'318'27	14'908'97	15'186'66	14'618'27	16'030'03
Total	9	7	3	7	4
<i>Croissance</i>		-2.67%	1.86%	-3.74%	+9,66%

• Comparaison non pertinente en raison du changement de modèle comptable (MCH2)

Le tableau du haut nous montre, à nouveau, une croissance des charges maîtrisables plus forte que la croissance de la population et en même temps une diminution du revenu d'impôts des personnes physiques. Cette divergence n'est pas soutenable à la longue.

Les impôts nous permettant d'enregistrer un résultat largement au-dessus des montants budgétés, sont les droits de mutation, les impôts sur les successions et donations ainsi que l'impôt sur les gains immobiliers. Ces impôts ne sont pas pérennes et ne nous permettent pas de se baser sur une telle évolution. Il semble que la municipalité ne souhaite pas reprendre la discussion sur une possible hausse du point d'impôt.

Des revenus à espérer dans un futur, tels que le DDP du Pâqueret et du projet des Jordils ne sont plus en discussion.. Sans augmentation des revenus autre, il nous reste à espérer une diminution des dépenses tel que l'introduction de la nouvelle péréquation en 2025 pour que nous puissions investir dans les projets importants tels que la voirie, renaturation de la Venoge, agrandissement de l'école, sans avoir à augmenter massivement l'endettement de la commune.

La COGEFI demande à la Municipalité d'établir un plan sur plusieurs années pour montrer l'impact de ces projets sur nos liquidités ou niveau d'endettement.

Les comptes 2023 de l'ORPC et les comptes des Inspections intercommunales des chantiers ont été remis à la COGEFI le 28 mai 2024.

Questions posées par la Commission sur les comptes 2023 et réponses reçues lors de la séance du 17 mai et complété lors de la séance du 22 mai avec le Syndic.

Municipal	Page	Comptes	Comptes	Libellés	Question	Réponse
	3	1010	3170.000	Frais manifestation et réceptions	Pourquoi cette augmentation de 22,3% ; et de 37,75% par rapport aux comptes 2022	Les principales dépenses sont : Repas de fin d'année politique CHF 5'802.- et Sortie du Conseil Communale CHF 7'838.-
1	3	1010	3111.000	Achat machines et mobilier	Plus 153,7%	Budget sous-estimé
1	3	1100	3011.001	Traitement du personnel	Pourquoi cette augmentations Compté 2022 640'063 Budget 2023 490'683	L'amendement de la Cogefi de réduire la charge salariale de CHF 150'000.- a été respecté.
1	5	1120	3101.000	Imprimés et fournitures de bureau	Budget dépassé de 30%	69 dépenses ont été enregistrées sur ce compte en 2023 contre 54 en 2022. Aucune très grosse

						somme n'explique l'augmentation. L'augmentation s'explique apparemment plutôt par une multiplication des achats.
1	5	1140	3667.000	Aides et encouragement développement durable	Comment expliquer cette baisse ?	C'est dû à un manque de demande.
1	7	1400	3114.000	Achat et entretien matériel	Budget dépasser de 36% Quelles sont les dépenses qui n'y figuraient pas	Budget sous-estimé. Une tente de cantine a dû être remplacée
1	7	1400	3170.003	Frais manifestations diverses	CHF 15'778.- vs CHF 10'000.- au budget	23 dépenses ont été enregistrées sur ce compte en 2023 contre 14 en 2022. La plupart des dépenses figurent en 2023 mais pas en 2022 ou alors figurent en 2022 mais pas en 2023. Nous pouvons donc émettre raisonnablement l'hypothèse que la différence est due en bonne partie au reclassement de certaines dépenses.
1	7	1410	3011.001	Promotion économique	Quelles activités ?	DDP Cadre/espace très réduit pour St.-Sulpice. EDP de 10%. Contact avec Lausanne Région. Objectif : Image de la commune.
2	99	1600				Réduction des revenus du fait que les étudiants ne payent plus la taxe de séjour suite à une décision du canton.

2	9	1600	3658.001	Tourisme	Quel est le retour pour St.-Sulpice	Offre culturelle ; activité tel que : Cinéma plein air, festival des arts de rue, fête villageoise etc. Taxe payée par les touristes.
2	9	1600	3658.002	SDEV	Où sont les CHF 25'000.- de subvention ?	Subventions à la société de développement de St.-Sulpice.
5	9	1700	3116.000	Sport Achat matériel et équipement	Pourquoi un budget de 20'000 après un compte en 2022 de 15'000	1. Le paiement des personnes d'encadrement pour les activités « Paddle » a été effectué par autrui. 2 L'achat de matériel prévu au budget 2023 (les goals du foot) a été repoussé en 2024.
1	11	1800		Transport publics	Charges de CHF 2'840'708 : chaque Serpelious paie CHF 552,90 par ans. Les utilisateurs contribuent à hauteur d'environ 33%. Le reste est payé par les contribuables. Quoi faire pour arriver à des montants raisonnables et comparables d'autres agglomérations / communes ?	La Municipalité ne peut pratiquement rien faire car : La LOI du 11 décembre 1990 sur la mobilité et des transports publics est très restrictive. Elle a pour but : d'encourager le développement de l'offre ; elle fixe les modalités et conditions de subvention. Les instances cantonales et communales étudient de concert l'aménagement du réseau. L'effort futur d'investissement dans le but de la décarbonisation du parc de véhicules va encore augmenter la facture.
CH1	11	1800	3517.001	Participation TL	Augmentation de 22,6 % par rapport à 2022	La répartition des frais d'exploitation entre communes prend en compte la population

						de chaque commune et du coefficient de la desserte.
1	11	1800	3517.002	Participation aux coûts du trafic régional	Augmentation de CHF 82'999 resp. 21,71%	L'Etat participe à raison de 50% des investissements . Le solde est à la charge des communes desservies. Les frais d'exploitation sont répartis pour un tiers ; en fonction de la population des communes et pour deux tiers des prestations annuelles en kilomètres.
4	11	1900	3101.002	Frais maintenance informatique	Compte de 29K versus 72K au budget	Prestations de la société OFISA est reporté pour l'année 2024
1	13	2100	3187.000	Office impôt	Quelle explication à l'augmentation de 120'445 par rapport au budget ?	Le montant total de 320'000 se compose d'une part d'une facture d'émolument de 93'329.28, ce montant est stable d'année en année et d'autre part d'une facturation de l'impôt étranger prélever à la source (IIES) d'un montant de 176'352.59. Le Solde est constitué d'une commission perception de l'impôt à la source de 50'617.91.
1	13	2100	4020.000	Impôt foncier	Quelle explication à la diminution de cet impôt de 3,75%	La facturation a été effectuée en novembre 2022, des mutations ont été prises en compte pour la correction des factures des années précédentes. Epuré de ces correctifs, l'impôt foncier a augmenté de 86'989.-.

1	15	2200	3520.000	Péréquation horizontale	Bonne nouvelle ! Réduction de 4,46% par rapport à 2022	
4	19	3503	3124.000	Bochet 1	DDP prévu pour quand ?	Le projet est dans une phase très avancée. Les locataires viennent être informés que les travaux vont débuter incessamment. Le préavis sera soumis au Conseil Communal d'ici peu. Le projet a pour but d'offrir environ 20 Appartements à loyer modéré.
1	29	4200	3185.007	Urbanisme Honoraires géomètre	185% par rapport à 2022	Les montants sont refacturés aux particuliers. Revenu 4100. 4313.002
1	29	4200	3185.009	Honoraires architectes	48'590	Les montants sont refacturés aux particuliers. Revenu 4100. 4313.002
1	31	4300	Réseau routier	Réduction substantielle	627'827 vs 437'222 dû au traitement du personnel	Attribution plus réelle des frais d'engagement du personnel
3	31	4300	3185.022	Frais d'études préliminaires	Audit parc véhicules communaux ?	Audit mandaté à un expert pour connaître l'état du parc des véhicules de la commune afin de pouvoir planifier sur plusieurs années les investissements pour le remplacement des véhicules et d'éventuelles réparations lourdes qui s'imposent

1	30	4200	3185.022	Frais d'études	Largement en dessous du budget	Etude préliminaire supprimée
1	69			Situation des investissements	Discussion	St.-Sulpice a été jusqu'à ce jour dans une situation très confortable. Chaque demande de crédit (Préavis) a pu être payée par les liquidités. Y compris les grands investissements tels que : La Garderie, et le terrain pour la future voirie.
1	5	1120	3185.011	DDP des grandes parcelles du Pâqueret	De quel compte ont été prélevées les sommes pour le paiement des membres du Comité consultatif de « DDP du Pâqueret	Le paiement des membres du Comité consultatif sur le « DDP du Pâqueret » : ont été payés comme le sont des conseillers communaux quand ils participent à une commission. La somme totale de ces paiements s'élève à CHF 720. Cette somme a été prélevée sur le compte 1120.3185.011, qui correspond à « Administration générale – Honoraires techniques, architectes et juridiques ».
1	69			Situation des investissements	Préavis 12.23	Ce préavis manque dans la liste.

CONCLUSIONS

Les comptes 2023 montrent une bonne tenue du budget, mais on constate une croissance inquiétante des charges maîtrisables et un flou pour les années à venir concernant les entrées de revenus et charges, pouvant impacter le recours à la dette ou le devoir de réviser le plan d'investissements. La COGEFI voit la nécessité de faire un plan de liquidités sur plusieurs années, avant la discussion sur le point d'impôt et le budget 2025.

Au terme de ses délibérations, la Commission de Gestion et des Finances propose à l'unanimité de ses membres d'accepter le préavis sur les comptes 2023 de la commune de Saint Sulpice.

Au vu de ce qui précède, la Commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNALE DE SAINT-SULPICE

- Vu le préavis municipal 09/2024, ainsi que les comptes communaux 2023 et ceux des Ententes intercommunales ;
- Ouï les conclusions du rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

DÉCIDE

- D'approuver les comptes communaux de l'exercice 2023, ainsi que le bilan tels que présentés
- De donner décharge à la Municipalité

Ainsi fait à Saint-Sulpice le 28 mai 2024

AU NOM DE LA COMMISSION

La Présidente

Le Rapporteur

Nadine Reichenthal

Michel Racine